

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. Réclamés: 25 centimes. On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 41, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du Journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. M. Havas, Laflitte-Buillier, 4, Cite place de la Bourse, 8; A Bruzel, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Table with 2 columns: Date (DU 30 DÉCEMBRE, DU 31 DÉCEMBRE) and values for various financial instruments like Emprunt 1872 and Emprunt 1871.

ROUBAIX, 31 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée a continué hier la discussion des nouveaux impôts. M. Sebret a développé un amendement à l'article 2 demandant le rejet du demi-décime sur l'enregistrement; cette partie de l'amendement a été rejetée.

M. Dréo s'est élevé contre la surélévation des droits sur les boissons. M. Magae lui a répondu qu'il ne suffisait pas de critiquer le projet, mais qu'il fallait proposer une combinaison plus avantageuse.

Le ministre de la guerre a déposé un projet de loi demandant d'admettre à titre définitif dans l'armée les membres de la famille d'Orléans qui sont déjà pourvus de grades à titre provisoire.

Il n'est pas exact que le gouvernement ait définitivement arrêté le projet de loi relatif à la réorganisation des conseils municipaux. Il sera soumis, cette semaine, à une nouvelle délibération du conseil des ministres.

On a annoncé que le gouvernement français était sur le point de rappeler le bâtiment stationnaire de la marine de l'Etat l'Orénoque, qui est dans le port de Civita-Vecchia. La France dément cette nouvelle et annonce que le ministre de la marine vient au contraire de prescrire le départ de Toulon du Tanager.

pour Civita-Vecchia, pour qu'il apporte à l'Orénoque les approvisionnements nécessaires.

En Allemagne, l'agitation électorale augmente à mesure que l'on approche du jour fixé pour le vote. Dans le grand-duché de Bade, les catholiques ont publié les noms de leur quatorze candidats.

Les catholiques riches achètent par centaines des exemplaires de cette feuille que l'on distribue gratis dans les campagnes. Ces dernières sont d'avance gagnées à la cause catholique, qui est celle de la liberté de conscience.

L'Alsace et la Lorraine, restées dignes de la France, travaillent, elles aussi, dans le but d'assurer le succès des candidats catholiques. Elles ont compris qu'en se plaçant sur le terrain des convictions religieuses, leurs armes devenaient terribles; et ce qui est à leur honneur, c'est de s'être rendu compte qu'on restant catholiques elles restaient françaises.

LOI AYANT POUR OBJET LA FIXATION DES DROITS SUR LES HUILES MINÉRALES DE PRODUCTION FRANÇAISE.

L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — A dater du 1^{er} janvier 1874, les huiles de schiste et toutes autres huiles minérales propres à l'éclairage sont soumises aux droits intérieurs ci-après, décime compris :

- Essence à 700° de densité et au-dessous, à la température de 15°, les 100 kilog., 44 fr. 50. Huiles raffinées à 800° de densité et au-dessous, à la température de 15°, les 100 kilog., 34 fr. 50. Huiles brutes : 22 centimes pour chaque kilogramme d'huile pure à 800° qu'elles contiennent, à la température de 15°; 32 centimes pour chaque kilogramme d'essence à 700° qu'elles contiennent, à la température de 15°.

Les résidus liquides et les huiles à l'état imparfait, provenant d'huiles brutes non libérées de droit, seront taxés d'après les bases admises pour l'huile brute.

Art. 2. — Le droit de trente-quatre francs cinquante centimes (34 fr. 50) par 100 kilogrammes sur les huiles raffinées s'appliquera d'une manière fixe à l'huile qui sera présentée sous forme de raffinée, à l'acquit des droits, chaque fois que la densité ne sera pas inférieure à 800°. Dans le cas où la densité serait au-dessous de 800°, ce droit serait augmenté de dix centimes (0 fr. 10) par degré de densité en moins.

Art. 3. — Les fabricants français continueront à avoir la faculté d'acquitter les droits exclusivement sur les huiles brutes d'après la base indiquée à l'article 1^{er}.

Art. 4. — Une circulaire ministérielle fixera les procédés à suivre pour la détermination du degré de richesse des différents produits soumis à l'impôt.

Les contestations relatives à l'espèce, à la qualité ou à la teneur des huiles minérales seront déferées aux commissaires-experts,

institués par l'article 19 de la loi du 28 juillet 1822.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 29 décembre 1873.

Le président, Signé : L. BUFFET.

On lit dans le Français :

Une agence qui prend le titre de Courrier de Paris, fournit chaque jour aux journaux des renseignements d'une inexactitude de telle sorte qu'ils ne peuvent subir un moment d'examen et qu'ils ne méritent pas d'être démentis.

On lit dans le Français : Une agence qui prend le titre de Courrier de Paris, fournit chaque jour aux journaux des renseignements d'une inexactitude de telle sorte qu'ils ne peuvent subir un moment d'examen et qu'ils ne méritent pas d'être démentis.

Nous trouvons dans le Courrier du Havre daté du 30 décembre, les lignes suivantes : « On annonce que M. de Bismark ne veut en aucune façon accepter le refus de l'exécutif opposé à la nomination du sieur Bamberg, au Havre, et qu'il insiste pour que le sieur Bamberg soit admis par le gouvernement au même titre que tous les consuls allemands. »

Un ancien rédacteur de la Gazette de France, M. Benoit Gillet, adresse la remarquable lettre suivante aux députés de l'Ariège :

Messieurs les députés, Par le vote des lois constitutionnelles qui seront soumises à vos délibérations, vous aurez à vous prononcer sur le principe même d'où elles doivent nécessairement dériver, principe qui, lui-même, devra trouver dans ces lois sa propre consécration.

Plusieurs fois dans le cours de ses travaux, depuis trois ans, l'Assemblée nationale a reconnu et proclamé qu'elle avait reçu et qu'elle accomplirait, avant de se dissoudre, le mandat de constituer un gouvernement définitif.

En laissant à ces termes leur sens naturel et raisonnable, le mandat de l'Assemblée nationale, et, avec lui, l'action conséquente, qui en découle, ne sauraient logiquement se scinder, pour être partagés entre l'Assemblée actuelle qui s'appliquerait à fixer la personification du pouvoir exécutif, et une Assemblée prochaine à laquelle serait réservé le mandat de fixer le principe même de ce pouvoir.

Constituer, dans sa forme purement extérieure et matérielle, en dehors de tout principe de gouvernement, un pouvoir de gouvernement qui, par cela même, pourrait se présenter théoriquement, et avec une égale mesure de raison, comme l'affirmation de la Monarchie et de la République, ou comme la négation de l'une et de l'autre indifféremment, ce serait décréter une fiction de pouvoir qui ne saurait longtemps résister à l'action des lois de la logique, et qui serait, d'avance, ruinée par les réserves mêmes de pouvoir constituées au profit d'une nouvelle Assemblée.

Il faut bien le dire, la pensée de constituer un pouvoir de République, qui ne serait pas la République, est aussi chimérique que la pensée de constituer la Monarchie sans monarchie serait étrange.

Le problème donc à résoudre, avant toute organisation, dans sa forme visible, du pouvoir exécutif, se pose forcément sur le terrain des principes nécessaires à tout gouvernement, non-seulement comme condition de durée, mais comme condition d'origine et de nature.

En principe, la délégation de la souveraineté nationale sera-t-elle permanente ou à terme ? En principe, le pouvoir exécutif procédera-t-il de l'hérédité ou de l'élection ?

En un mot, et pour ramener cette double proposition à celle qui les résume dans leur acception la plus générale, la France sera-t-elle une Monarchie ou une République ?

La recherche de la solution de la question, ainsi posée, s'indique logiquement dans le sens d'un double travail d'appréciation des nécessités présentes de notre situation intérieure et des nécessités éventuelles de notre situation extérieure.

Pour dominer et écarter les embarras et les dangers de notre situation intérieure, on a parlé, et l'opinion conservatrice est unanime à cet égard, de la nécessité de constituer un pouvoir fort et stable, et il est raisonnable de conclure que ce sentiment, commun à tous les conservateurs, doit les conduire à reconnaître et à proclamer le principe en qui réside la force et la stabilité, et qui, à travers les âges, nous a assuré cette double et nécessaire condition de notre vie nationale : l'unité et la perpétuité du pouvoir.

Le retour à la Monarchie traditionnelle, héréditaire, représentative, appuyée sur le suffrage universel, principe désormais indiscutable de toute représentation nationale, doit donc se présenter naturellement à tous les esprits comme l'unique et indispensable solution à toutes nos difficultés intérieures.

Par la Monarchie représentative, qui résume à ce titre l'action commune, permanente, de la Royauté et de la représentation populaire, la France retrouvera toutes les garanties propres à lui assurer ses droits, ses libertés, et à fonder l'ordre, la sécurité, la confiance et le crédit nécessaire pour retrouver, à l'intérieur, son repos et sa prospérité.

Au point de vue des prévisions de l'avenir et des difficultés redoutables qui peuvent aggraver notre situation extérieure, la Monarchie fixe et stable, dans des conditions non moins favorables pour écarter toutes les menaces et réaliser pacifiquement l'œuvre réparatrice de nos désastres.

La guerre de 1870, l'invasion et les résultats funestes qui en ont été la suite, nous placent dans une alternative dont les termes également douloureux et redoutables, apparaissent aux yeux de tous les hommes réfléchis comme une éventualité inexorable.

Or la France, démembrée, humiliée, devra sans retour courber le front et renoncer à se relever de ses défaits, ou elle devra, à une heure plus ou moins lointaine, en appeler à son épée et demander, encore une fois à ses enfants le sacrifice de leur vie et de leurs biens.

Mais si l'honneur et le patriotisme se révoltent à la pensée de revers irréremédiables et d'une honte ineffaçable, la raison s'attriste et le cœur saigne à la pensée de nouvelles hécatombes.

Par quels moyens arracher la France à cette rigoureuse mais incontestable alternative ? Quel gouvernement pourrait se flatter d'accomplir cette œuvre de justice et de réparation, sans en appeler à la fortune des armes, aux hasards de la guerre ?

Ici, les enseignements de l'histoire parlent plus haut que tous les raisonnements, que toutes les hypothèses que l'on pourrait appeler dans un pareil examen.

S'il est un fait d'expérience historique qu'aucune contestation ne saurait atteindre parce qu'il porte avec lui l'évidence même, c'est que, durant cette période presque séculaire, qui nous sépare de notre vieille Royauté, aucun des partis de Révolution qui, successivement, se sont constitués à l'état de gouvernement, n'a pu contracter en Europe des alliances sérieuses, durables.

Seul, le gouvernement réparateur de la Restauration, par l'action naturelle de son principe de légitimité, garantie universelle de tous les droits en Europe, par le retour aux traditions généreuses et civilisatrices de notre politique internationale dans le passé; par ses affinités d'ordre politique et social qui lui ralliaient les gouvernements sociaux comme les gouvernements forts; par l'ascendant moral et la valeur sociale de ses diplomates, ce gouvernement a vu s'offrir à elle-mêmes les alliances, si enviées, des divers Etats de l'Europe, alliances dont le résultat, acquis lorsqu'éclata la révolution de Juillet, nous assurait par un remaniement territorial européen la restitution pacifique de nos provinces du Rhin.

Ce que la Royauté nationale a pu faire pour nous relever des désastres de 1815, elle peut le faire aujourd'hui ou ramenant à la France ses alliances naturelles et, comme conséquence assurée, en réalisant, par voie diplomatique, les accords et les compensations nécessaires pour refaire l'équilibre si violemment rompu à notre dommage par les défaites inouïes de la dernière guerre. Elle peut, sans tirer l'épée, rétablir au dehors, avec notre honneur, l'ascendant de notre puissance morale, le respect et le prestige de nos vieilles gloires.

Ainsi, la restauration de la Royauté nationale peut nous apporter le bienfait d'arracher la France à la cruelle alternative qui s'offre à nos regards comme l'inflexible condition de nos désastres et de nos malheurs.

Je viens donc, Messieurs les députés, avec un vif et patriotique sentiment de confiance, solliciter votre initiative et votre action, dans l'Assemblée, pour le rétablissement de notre vieille Monarchie représentative, fruit et expression à travers les siècles, de notre génie national; de cette Monarchie réparatrice et bienfaisante qui ne se présentera à l'Europe, ni comme une révolution de conquête ni comme un défi de rébellion, et ne sera, à l'intérieur, ni un mensonge de liberté, ni une fiction de conservation sociale.

En vous apportant l'expression de ma pensée et de mes vœux, je puis sans témérité me fortifier des vœux et de la pensée de mes amis politiques du canton de Saverdun.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 1^{er} JANVIER 1874

LA FIANCÉE

PAR HENRI CONSCIENCE

MAITRE D'ÉCOLE

Mon ami, dit Valentin, je vous remercie de votre bonté; mais j'ai encore un service à vous demander: placez un des plus grands élèves près de la porte de la rue, chargez-le de dire à toutes les personnes qui se présenteront pour me voir que je n'y suis pas, pour personne absolument! Voilà trois heures que je suis levé et je n'ai pas encore eu le temps de respirer. La tête me tourne, je veux qu'on me laisse tranquille, au moins pendant quelques instants.

rez, monsieur, fût-ce le roi lui-même, je ne permettrais pas qu'on vous dérangeât. Valentin ferma sa porte au verrou; il devait avoir réellement faim, car il alla droit à l'armoire, prit un pain et s'en coupa une tranche épaisse de deux doigts.

Assis sur une chaise, il se mit à manger son pain avec un véritable appétit, tandis qu'un sourire légèrement railleur se jouait sur ses lèvres. Peut-être pensait-il que cette épaisse tranche de pain était un déjeuner bien frugal pour l'homme riche qu'on avait élevé toute la matinée jusqu'au troisième ciel; peut-être réfléchissait-il aux bassesses que l'argent fait commettre au commun des hommes.

Quoi qu'il en soit, ses idées prirent bientôt une autre direction, car il cessa tout à coup de manger, pesa le reste de son pain sur la table, et se mit à marcher dans sa chambre en se parlant à lui-même et en s'arrêtant parfois pour regarder autour de lui.

Le moment était venu d'aller trouver Hélène pour lui demander sa main. C'était assurément là le sujet de ses réflexions. Elle pourrait consentir qu'il lui donnât son argent, mais elle ne lui donnerait pas sa main. Elle avait même dit qu'elle ne remarquerait plus qu'il fût plus laid qu'un autre. Ah! il avait de l'espoir beaucoup d'espoir. Mais si cependant elle refusait et re-

passait sa proposition avec horreur?... Alors, il faudrait attendre avec un peu de patience: le temps ouvrirait peu à peu les yeux de la jeune fille. Son père avait raison, le premier devoir à remplir c'était d'arracher Hélène des filets de Casimir Steenput; Valentin ne pouvait hésiter, quelques pleurs ne le feraient pas reculer; il aurait du courage; la reconnaissance et le véritable amour le lui prescrivaient.

C'était ainsi que raisonnait le maître d'école. Certes, la possession des cent mille francs, et l'encens que chacun lui avait prodigué pendant cette matinée, n'avaient pas été sans influence sur lui. Il se sentait beaucoup plus fort qu'auparavant; les idées qui avaient fait naguère fléchir son courage et sa hardiesse, le laissaient maintenant froid et réfléchi; du moins, il le croyait.

Malgré sa défense, il fut troublé dans ses rêveries par un coup frappé à la porte. Il leva la tête avec dépit; la voix du fils du sacristain lui cria de dehors: — Monsieur Steep, votre voisin le fabricant d'huile vient d'envoyer quelqu'un pour vous prier de vouloir bien passer chez lui.

— J'y vais; dites que j'y vais immédiatement, dit Valentin en se levant. Il mit à la hâte une paire de gants blancs, et traversa la rue, où il rencontra heureusement personne pour l'ennuyer encore de ses félicitations. Lorsqu'il fut près de la demeure d'Hélène, la porte s'ouvrit toute seule,

et le fabricant d'huile, qui l'attendait probablement, l'introduisit sans mot dire dans une chambre où madame Minnens, la figure cachée dans un mouchoir, pleurait à chaudes larmes.

Cette attitude surprit Valentin comme un mauvais présage; il regarda le fabricant d'huile d'un air interrogateur, et remarqua que celui-ci avait la figure enflammée et les yeux étincelants d'un homme qui vient de se mettre dans une violente colère.

— Eh bien, monsieur, murmura le jeune homme, votre tentative a échoué, n'est-ce pas ? Naturellement, nous devions nous y attendre.

— Ma tentative n'a nullement échoué dit le fabricant d'huile. Loin de là, la chose est faite et résolue.

— Et Hélène ? — Hélène consent. — Elle consent ? à mon mariage avec elle impossible !

— C'est comme je vous le dis, et vous apprendrez ce consentement de sa propre bouche.

Valentin ne pouvait croire à cette nouvelle: le pressentiment qu'on avait employé la contrainte pour déterminer le consentement de la jeune fille lui faisait peur. — Mais pourquoi madame Minnens est-elle donc si triste ? Pourquoi vous-même paraissez-vous si irrité ? demanda-t-il. — Certes, je ne prétends pas, monsieur Steep, que cela ait réussi en une

fois et sans un peu de peine. Il n'y a plus d'enfants aujourd'hui, ils se révoltent contre leurs parents, et, pour les ramener à la raison, il n'y a bientôt plus d'autre moyen que de briser leurs durs têtes.

— Ciel! vous auriez pu maltraiter cette pauvre Hélène ? s'écria Valentin avec horreur.

— Ah çà ! allez-vous recommencer, monsieur Steep ? grommela le fabricant d'huile avec un mouvement d'impatience. Vous êtes un homme d'une faiblesse rare. Hier, nous avons reconnu ensemble que, coûte que coûte, il fallait détourner ma fille d'un mariage avec Casimir Steenput, vous étiez prêt à tout pour nous aider à atteindre ce but.

— Vous vouliez donner votre vie, la dernière goutte de votre sang, que saisissez encore, pour la tirer des filets de ce trompeur. Et voilà que vous revenez avec un tas de si et de mais, comme si vous espériez qu'à la première entrevue Hélène volerait dans vos bras, en vous disant: « Mon fiancé chéri, marions-nous sur le champ. » Cela ne pouvait pas se passer ainsi, vous le savez mieux que moi.

— Mais, M. Minnens, de la violence, de la contrainte contre elle, la bonté, la douceur même !

— La douceur ? Oui, parlez-m'en elle a une tête de roc; mais, moi, une fois que je suis monté, j'ai une volonté de fer, et vous comprenez qui doit l'emporter à la fin.